

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Quatre-vingt-troisième session

Genève, 5-9 novembre 2007

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX ANNEXES A ET B DE L'ADR

Connecteurs électriques selon le 9.2.2.6.3 Electrical connections according to 9.2.2.6.3

Transmis par le Gouvernement de la France

Le 9.2.2.6.3 précise que « les connecteurs électriques entre véhicules à moteur et remorques doivent avoir un degré de protection IP54 conformément à la norme 529 de la CEI et être conçus de manière à empêcher une déconnexion accidentelle. Des exemples de connecteurs appropriés se trouvent dans les normes ISO 12 098:1994 et ISO 7638:1985. »

Nous considérons que les prises électriques ISO 3731 (24S) et ISO 1185 (24N) sont moins protégées contre le débranchement accidentel que les prises ISO 12098 et ISO 7638 citées à titre d'exemples.

La question est de savoir si ces prises ISO 3731 et ISO 1185 répondent aux prescriptions du 9.2.2.6.3 et peuvent équiper des véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses.

Si le Groupe de travail considère que de telles prises ne devraient pas équiper des véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses, une proposition de modification du 9.2.2.6.3 visant à lever toute ambiguïté sur l'interprétation de la prévention du risque de débranchement accidentel sera proposée.

9.2.2.3.6 specifies that "electrical connections between motor vehicles and trailers shall have a protection degree IP54 in accordance with IEC standard 529 and be designed to prevent accidental disconnection. Examples of appropriate connections are given in ISO 12 098:1994 and ISO 7638:1985."

We consider that electrical plugs ISO 3731 (24S) and ISO 1185 (24N) are less protected against accidental disconnection than plugs ISO 12098 and ISO 7638 which are given as examples.

INF.15

page 2

The question is to know if the plugs ISO 3731 et ISO 1185 are in conformity with the requirements of 9.2.2.6.3 and may be used for vehicles carrying dangerous goods.

If the Working Party considers that such plugs should not be used for vehicles carrying dangerous goods, a proposal to modify 9.2.2.6.3 will be proposed in order to avoid any misinterpretation about preventing accidental disconnection.
